

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08 L'an deux mille vingt et deux
Présents : 08 Le 10 Février à 19h30
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de M.
Christopher LATAPY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Février 2023

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLEMENT-SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

M. Guillaume JOLLES est élu secrétaire de séance.

OBJET : 2023-004 Délibération autorisant le Maire à signer le devis d'étude du SDEEG pour la rénovation énergétique du CHALET, logement communal situé 5 LD Michotte.

M. le MAIRE présente la nécessité pour compléter les dossiers de demande de subvention d'effectuer une étude pour la rénovation énergétique du CHALET situé 5 LD MICHOTTE.

Il présente la proposition du SDEEG pour un montant de 2.074,00 € TTC.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le devis d'étude et de lui donner l'autorisation de signer ledit devis.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver le devis du SDEEG et de donner l'autorisation à M. Le Maire de le signer.

Vote :

- **Pour :** 08/08
- Contre : 00/08
- Abstention : 00/08

Les dépenses devront être prévues au BUDGET PRINCIPAL 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Christopher LATAPY



Le secrétaire de séance
M. Guillaume JOLLES

